

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Location et maintenance de photocopieurs multifonctions
neufs -
☐ Appel d'offres ouvert - Autorisation -**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et finalité :

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Moyens Généraux est amenée à mettre à la disposition de l'ensemble des services communautaires des photocopieurs. L'objectif étant de remplacer les appareils vétustes ou mal adaptés aux besoins dont la CUB est propriétaire, et de renouveler le parc de photocopieurs actuellement en location ou de compléter l'équipement de bureaux réaménagés.

Le choix s'est porté sur de la location au lieu de l'acquisition puisque l'expérience montre une désaffection des entreprises à répondre à des demandes de maintenance, portant sur du matériel fourni par d'autres prestataires.

De plus, la location maintenance permet de disposer de photocopieurs récents, bien entretenus et bénéficiant des derniers apports technologiques.

Le marché de location et maintenance de photocopieurs en cours, arrive à échéance le 13 février 2011 et il s'avère nécessaire d'anticiper sa remise en concurrence.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du CGCT).

De par l'impossibilité de prévoir la quantité et la fréquence des interventions, l'opération implique le recours à un marché à bons de commande édité par l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché sera conclu à prix unitaires et pour une durée ferme de quatre (4) ans à compter de sa date de notification. L'évaluation des besoins fait ressortir des montants prévisionnels de dépenses de 300 000 € H.T. pour le minimum et 1 000 000 € H.T. pour le maximum sur la durée de validité du marché.

Ces prestations seront imputées sur le Budget principal aux exercices 2011 à 2015.

Afin de pouvoir anticiper la remise en concurrence pour la location et la maintenance de photocopieurs multifonctions neufs, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

► Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant prévisionnel de dépenses minimum est de 300 000 € H.T et le maximum est 1 000 000 € H.T. sur 4 ans.

► Approuver le projet de dossier de consultation à votre disposition à l'immeuble Guyenne, direction centrale des marchés – 6ème étage.

► Autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation (publicités nationale et européenne).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT,

Qu'il existe une réelle difficulté pour certaines entreprises à assurer la maintenance de photocopieurs fournis par d'autres prestataires qu'en conséquence, il est opportun de lancer un marché location et maintenance de photocopieurs neufs.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2011 à 2015, à savoir :

Chapitre 011 – Article 6135 – Fonction O200 – CRB AA40

Chapitre 011 – Article 6156 – Fonction O200 – CRB AA40

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2010

M. MICHÈLE ISTE